

## Volet Air du Schéma Régional Climat Air Energie en région PACA

### COMpte Rendu de Réunion

Réunion de l'atelier Air n°2 – Le 2 décembre 2011

#### Liste des participants

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisme</u>
Gilbert	BELLES	Grand Avignon
Frédéric	BERLIOZ	DREAL
Yann	CHANNAC-MONGREDIEN	ATMO PACA
Gilles	DECOUX	ASF
Sandra	DEL CORSO	SAN Ouest Provence
Jessie	DEL FABRO	CG 84
Magali	DEVEZE	GPMM
Fabienne	FOURNIER BERAUD	DREAL
Aurélie	LAYET	SGAR
Valentin	LYANT	Région PACA
Michaël	PARRA	GPMM
Catherine	RETORE	Région PACA
Jacques	RIPOCHE	UFIP
Delphine	VITALI	CG13
Joseph	WOLFERS	URVN
Marion	THILL	Enviroconsult (prestataire)

#### Objectifs de la réunion

Echange sur les objectifs et les orientations à inscrire dans le SRCAE pour tout ce qui concerne les émissions de polluants atmosphériques et la qualité de l'air.

#### Prochaines étapes

Date charnière : Comité de Pilotage le 30 janvier.

L'objectif est d'avoir un projet de schéma à soumettre à ce Comité de Pilotage, pour validation avant mise en consultation. Les prochaines semaines sont donc vouées à terminer les scénarios et les objectifs et rédiger le document.

Les participants sont invités à se rendre sur l'Extranet pour prendre connaissance des documents de travail, apporter des contributions..

Adresse : <http://extranet.srcae.paca.developpement-durable.gouv.fr/>

Login : srcaepaca

Mot de passe : src@e-paca

## Documents joints à ce compte-rendu

- Diaporama présenté en séance
- « Lecture air » du tableau des orientations

## Compte-rendu des échanges

### **1<sup>ère</sup> partie du diaporama : contexte et objectifs**

- Bien mettre en avant que le SRCAE traite de la problématique ozone, car celle-ci a été écartée des PPA (en tant que plans d'actions locaux, ils n'ont pas vocation à la traiter).
- Apporter un éclairage sur les possibilités de raccorder l'air aux démarches de Plans Climat Energie Territoriaux.
- En termes d'objectifs sur les concentrations dans l'air :
  - Il est proposé de dire : respectons les valeurs limites et fixons nous comme objectif stratégique / long terme l'atteinte des « objectifs de qualité » (au sens décret)
- En termes d'objectifs sur les émissions de polluants atmosphériques :
  - Le SRCAE étant le document cadre pour les démarches locales (PPA notamment), il est proposé d'inscrire comme objectif pour le NO2 : -40% (mais à 2020)
- De façon générale sur les objectifs : mieux expliquer comment ils sont définis, comment on fait le lien entre émissions et concentrations, etc.
- Au-delà des chiffres, l'objectif reste avant tout de réduire de façon significative la quantité de population soumise à des valeurs acceptables de pollution. L'approche « exposition » est maintenant essentielle et les outils existent pour mieux l'évaluer.
- Le schéma a une vocation stratégique, et non contraignante / normative : il ne définira pas de valeurs limites, de quotas d'émissions à respecter dans certaines zones, mais pourra donner des orientations à suivre pour atteindre les objectifs donnés dans la réglementation. La région PACA étant l'une des régions les plus polluées de France, le schéma se doit d'être ambitieux sur le volet air.

### **2<sup>ème</sup> partie du diaporama : orientations**

- Plusieurs participants font remarquer qu'ils ne comprennent pas bien en quoi les éléments proposés peuvent faire office de contenu pour les orientations. Les orientations traitées dans les autres ateliers étaient beaucoup plus larges, alors qu'ici nous arrivons très vite à des recommandations d'actions, de mesures à mettre en œuvre.
  - *Bien veiller à uniformiser le format et contenu des orientations avec les autres secteurs et thèmes*
  - *Soigner la rédaction, être moins « sec » dans les formulations*

- **Diapo 15 (orientation 7)** : en quoi les murs anti-bruits peuvent améliorer la qualité de l'air ?

*Réponse : effet physique de barrière, cela ne diminue pas les quantités de polluants émis, mais cela agit sur la dispersion et ainsi préserve la population vivant à proximité de l'axe. En effet, quand on mesure la pollution autour d'un axe routier, elle s'étend à peu près à 250m autour de l'axe s'il n'y a pas d'obstacle. Si la rue est entourée de bâtiments, alors la zone d'impact se réduit à 50m.*

*Par contre ce type de solutions conduit à une accumulation de polluants sur l'axe routier, donc peut conduire à une augmentation de l'exposition des personnes dans leur voiture.*

*A noter que la loi Barnier impose le principe d'inconstructibilité dans une zone de 100m de part et d'autre des autoroutes, voies express et déviations.*

- **Diapo 16 (orientation 8)** : exemple d'orientation forte. L'application de cette orientation signifieraient que l'agglomération de Toulon et le Grand Avignon devront réfléchir à la mise en œuvre d'une ZAPA. [à noter que pour le Grand Avignon, c'est envisagé dans le projet d'agglomération]

Bien expliquer dans cette orientation ce qu'est une ZAPA, les obligations que ce dispositif impose.

La formulation de l'orientation n'est pas très pro-active... On pourrait penser par exemple qu'on ne préconise pas les péages urbains, alors qu'en fait la ZAPA n'interdit pas de mettre en place un péage urbain.

Mettre moins en avant le lien avec les « véhicules propres » (cf. débats en atelier transports) mais faire plus largement le lien avec toutes les orientations qui visent à promouvoir les transports alternatifs.

- **Diapo 17 (orientation 9)** : pourquoi ne viser que les zones sensibles ? Cette orientation mériterait de s'appliquer en tout point du territoire (→on peut dire « plus particulièrement en zone sensible »).

De plus, la formulation est peut-être trop précise (un des participants demande par exemple ce que sont les « meilleures techniques disponibles »).

Enfin, quelle application possible pour les industries déjà encadrées par la directive IED sur les émissions industrielles ? Cela signifie imposer des seuils encore plus bas ?

D'un point de vue planification : cela est à vérifier, mais il semblerait que c'est le PPA doit être pris en compte dans les SCOT. Et ensuite dans les PLU. C'est par ce biais que l'on peut introduire les orientations sur la QA (PPA → SCOT → PLU)

- **Diapo 18 (orientation 10)** : attention ce sont les composés ORGANIQUES volatils (non aromatiques)

- **Diapo 19 (orientation 11)** : le libellé pose problème à certains participants. Car le PDRH (fonds gérés par la DRAAF, la Région participe au financement) inclut des aides pour mettre en place des actions dans le cadre du Plan national Ecophyto, alors que la Région a pour ambition zéro phyto. Telle que formulée ici, l'orientation peut recouvrir des enjeux trop globaux par rapport à ce qui nous intéresse ici.

- *A revoir. Le PDRH est disponible sur le site de la DRAAF.*

- **Diapo 20 (orientation 12)** : il faut améliorer les connaissances sur les particules de façon générale / émissions et transformations physico-chimiques dans l'air. Leurs sources, leur dispersion, leur processus de formation dans l'atmosphère (pour les particules secondaires) sont mal connues. Pour mieux remonter aux sources et lutter contre les précurseurs il faut progresser sur l'ensemble de ces axes. De nombreux financements (notamment programmes européens, projets de la DREAL) sont levés en ce moment sur le sujet.

Par ailleurs, sur cette orientation, il faudrait faire le lien avec les orientations existantes sur les filières innovantes et la recherche.

Enfin, en ce qui concerne l'amélioration des connaissances, la même question s'est posée dans le cadre du PRSE. Des réflexions ont été déjà menées sur toutes les données existantes, etc. Il conviendrait de voir si un lien peut être fait avec ce dispositif.

- **Diapo 21 (orientation 13)** : (se référer à la Circulaire du 18/11/11 pour cette orientation) Ne peut-on pas plutôt dire « développer » (au lieu de réorienter) ?

Attention les Plans Départementaux de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (nouvelle appellation des Plans d'Élimination des Déchets Ménagers) ne permettent pas d'apporter des aides. Il s'agit de grandes orientations en application de la Directive de 2008 sur les déchets. On parle plutôt de programmes locaux de prévention.

Rajouter aussi des pistes d'actions sur la modification des végétaux utilisés. Plutôt utiliser les végétaux à croissance lente, avec moins de déchets à éliminer. Éviter par exemple les lauriers et les thuyas.

Certains participants s'interrogent sur la pertinence d'intégrer l'orientation 13 dans la 14. Mais la DREAL et ATMO PACA réaffirme l'importance de cette problématique, et qu'il est important de le laisser à part. Cette orientation n'a pas vocation à faire appel à des actions volontaires, c'est un rappel à la loi. → **il faut alors redéfinir cette orientation / c'est de l'incitation à respecter la réglementation.**

Il faut communiquer sur la réglementation, communiquer sur l'interdiction mais aussi sur l'alternative. On fait souvent apparaître la réglementation comme des contraintes, mais il faut mettre en avant l'alternative.

De plus il y a deux niveaux dans cette orientation : les particuliers et les élus.

- **Diapo 22 (orientation 14)** : cibles prioritaires, pourquoi que ces cibles-là ?

Mettre polluants « atmosphériques » ou polluants « de l'air » (pas polluants en général). Cette orientation ne dépasserait-elle pas la qualité de l'air ?

En tout cas ce qu'il est important de dire dans une orientation de ce type c'est que le premier bénéficiaire d'une réduction d'émissions c'est l'émetteur lui-même.

Un autre aspect important : éviter l'exposition, se prémunir contre des suexpositions.

→ Les modes d'actions et d'incitation sont très différents selon les cibles.

- **Diapo 23 (orientation 1)** : la déclinaison et les liens (cohérence, compatibilité, etc) entre les différents plans est essentielle, il faut bien comprendre comment tout se décline. Cet aspect juridique n'est pas neutre.

La clé d'entrée peut être le SCOT (avis du Grand Avignon) : cela peut être le schéma de référence. Mais, selon les textes, seuls les PPA et PCET doivent être compatibles avec le SRCAE. Pas les SCOT. Il faudrait alors introduire un niveau intermédiaire : par exemple, « les PCET prévoient que les SCOT prennent en compte les enjeux climat / Air / énergie... »

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la qualité de l'air, il faut prendre cette problématique dans les PCET, même si elle n'est pas visé directement. Le Grand Avignon par exemple va mener un plan climat AIR énergie.

- **Diapo 24 (orientation 4)** : une attention particulière à donner à la rédaction ! Il ne faudrait pas que le Schéma impose aux territoires la mise en place de primes à la casse !

La contribution à apporter dans cette orientation doit encore être précisée selon le contenu qui lui sera donné de façon plus large pour l'ensemble des thématiques. Quoiqu'il en soit, une question subsiste : certes, la partie concrète des financements est mise en œuvre par les plans locaux. Ce n'est peut-être pas au schéma de donner les outils de financement. Mais il existe une politique régionale sur la matière (CPER par exemple), qui n'est pas traité dans le cadre du Plan Climat Régional. Le SRCAE pourrait donner des recommandations sur tout ce qui est de niveau régional hors Plan Climat.

Un des participants rattacherait cette orientation à la partir connaissance : il existe des données sur les financements, il faut communiquer sur ces outils existants.

- **Diapo 25 (orientation 6)** : est-ce bien utile de développer du contenu air dans cette orientation étant donné qu'il existe l'orientation 14 ?

Réponse : a priori oui, l'intérêt d'en parler ensemble c'est de s'assurer que les aspects énergie-climat ne « phagocytent » par l'air et aussi s'assurer des synergies/antagonismes.

Par ailleurs, il conviendrait dans cette orientation de faire ressortir les liens avec économies d'énergie, de préconiser la réduction de l'utilisation de produits (c'est plus transversal), en insistant sur le choix des produits mais aussi leur utilisation.

Et, comme mentionné pour l'orientation 14, préconiser la réduction des émissions mais aussi sa propre préservation : ne pas se surexposer chez soi.

La porte d'entre peut être le « confort thermique », c'est ce qui est parlant pour le grand public, et cela permet d'aller toucher plein d'autres thèmes : chauffage, isolation, ventilation...

- **Diapo 26 (orientation 19)** : ce n'est pas prioritaire. Plutôt voir à travers l'aspect santé / PRSE / il faut trouver le bon lien.

- **Les diapos 27 à 32 n'ont pu être débattues en atelier...**

- **Autres remarques**

- Ne pas oublier d'inscrire un point de vigilance sur l'air intérieur dans l'orientation sur les bâtiments
- La question de la biodiversité et des impacts de la qualité de l'air sur l'environnement a disparue (alors qu'elle est mentionnée dans le diagnostic). « Mieux connaître les impacts de la qualité de l'air sur la biodiversité, végétation, etc » pourrait être inscrit dans une orientation sur l'amélioration de la connaissance.